

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203184-20240311-D20241103-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations</b> <b>De la commune</b> <b>D'USSON-EN-FOREZ</b></p>	<p><b>Délibération n° D20241103-01</b> <b>Du 11 mars 2024</b> <b>SUBVENTIONS 2024</b></p>
--	--	---

Nombre de membres		Date de la convocation	05.03.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	05.03.2024
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir	

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (15)

**Absents :** (0)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

### SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, comme chaque année, de statuer sur les demandes de subventions déposées en mairie pour 2024.

Désignation	Subv 2023	Subv 2024
<b>Établissements d'enseignement d'apprentissage</b>	60 € / enfants	70 € / enfants
<b>Collèges du secteur – voyages scolaires</b>	50 € / enfants	60 € / enfants
<b>Ecoles primaires du secteur</b>	0 €	0 €
<b>Resto du Cœur</b>	600 €	600 €
<b>Secours populaire</b>	250 €	250 €
<b>Le temps des loisirs</b>	550 €	600 €
<b>Comité des fêtes</b>	2 029 €	400 €
<b>Club de scrabble</b>	/	100 €
<b>IS3P – images et sons des 2 provinces</b>	/	0 €
<b>Chorale Atout c'h'oeur</b>	/	0 €
<b>France Alzheimer</b>	0 €	0 €
<b>AFSEP</b>	0 €	0 €
<b>APF France handicap</b>	0 €	0 €
<b>Comité départemental handisport de la Loire</b>	0 €	0 €
<b>Groupe de secours catastrophe français</b>	0 €	0 €
<b>AFM téléthon</b>	0 €	0 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les attributions de subvention dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 13 mars 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance